Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À MARRAKECH

CAMPAGNE BOURSIERE 2019-2020

RETIRER ET **DÉPOSER** UN DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE

	QUI ?	QUAND ?	OÙ ?
Retrait du dossier de demande de bourse et liste des pièces à fournir	Les familles déjà boursières en 2018-2019	À partir du 10 décembre 2018	**Sur le site internet du Consulat général de France à Marrakech** **Documents : formulaire de demande de bourse et pièces à fournir à télécharger**
	Les familles non boursières	À partir du 10 décembre 2018	**Au Consulat général**
Dépôt du dossier	Toutes les familles	Entre le 02 janvier et le 14 février 2019	**Au Consulat général** **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** **en ligne à l'adresse suivante :** **https://pastel.diplomatie.gouv.fr/rdvinternet/html/frameset/frameset.html?lcid=4&sgid=188&suid=1** **Les rendez-vous peuvent être pris dès le 10 décembre 2018** pour un dépôt de dossier entre le 02 janvier et le 14 février 2019. Aucun rendez-vous ne sera donné après le 14 février 2019. N'hésitez pas à retenir vos rendez-vous dès le début du mois de janvier, même s'il manque une ou deux pièces maximum à votre dossier (bilan comptable ou relevé de compte bancaire de décembre 2018), car les créneaux des deux semaines du mois de février seront très vite saturés.

Il est rappelé que le fait d'avoir obtenu une bourse pour l'année scolaire 2018-2019, n'entraîne pas son renouvellement automatique pour l'année à venir.
Les demandes doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier chaque année.